

OBJET :

**DCA 06/11/2023 N° 1**  
OCTROI D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE AU SECOURS  
CATHOLIQUE

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 30 octobre 2023 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

**Présents :** Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

**Absente ayant donné mandat :** Renée GUERIN à Chantal PAIRE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Patricia VILLA

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS CATHOLIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des Famille,

Vu la demande déposée par le Secours Catholique en date du 24 octobre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le projet de cette association œuvrant en direction des publics fragilisés et qui propose pour 2024 la mise en place d'un projet « transport solidaire » pour accompagner les personnes sans mobilité et avec peu de ressources financières aux rendez-vous médicaux ou administratifs qui les concernent.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € au Secours Catholique.
- ▶ **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.
- ▶ **Dit** que les dépenses qui en résultent seront imputées sur les crédits du budget 2023.
- ▶ **Dit** que la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet. Ampliation au receveur municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Président du CCAS,  
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,  
Patricia VILLA

Publication en ligne le

  
20 NOV. 2023

**CCAS**  
SAINT ROMAIN LA MOTTE  
42640

